



Au moment de formuler ses vœux en ce début d'année, qui ne s'est pas interrogé pour trouver les mots justes afin d'éviter le trop banal ou le trop naïf ?

Et si nous ne faisons pas, juste des vœux, mais des vœux qui nous engagent ?

Nous vivons une période troublée, instable, en profondes transformations. Le monde ancien refuse de mourir et le nouveau tarde -dans la douleur- à naître. Ce changement s'accompagne des aspirations les meilleures comme des replis et des conservatismes les pires. Les espoirs sont immenses, mais les menaces sur la paix et la démocratie sont bien réelles.

C'est pourtant justement parce que notre époque se cherche, hésite, balbutie que nos convictions humanistes doivent être fortes, que nos engagements dans l'avenir doivent être sincères, que notre optimisme doit être mobilisateur.

Des vœux, en cette année électorale, il y en a des tas, souvent non dénués d'arrière-pensées. Certains souhaiteront au peuple ce qu'ils croient qu'il veut entendre, d'autres se contenteront de promesses qu'ils savent déjà ne pas pouvoir, vouloir ou devoir tenir.

Nous, à l'UNSA-Education, nous souhaitons ardemment que l'enrichissement grâce à nos différences devienne la meilleure réponse aux enfermements, aux communautarismes, aux intégrismes, aux absolutismes de toutes sortes qui menacent de fragmenter notre pays.

Nous souhaitons, avec la même vigueur, que l'Education amplifie sa transformation pour offrir réellement à chacune et chacun les conditions de son émancipation. C'est par l'Ecole et l'Education que nous pourrons préparer les générations à venir à vivre ensemble.

Dans un contexte où les reculs peuvent être plus nombreux que les avancées, notamment dans l'Education nationale, l'UNSA-Education avec l'UNSA donnera de la voix pour défendre nos valeurs, pour défendre la liberté de les exprimer, par la conviction comme par le vote !

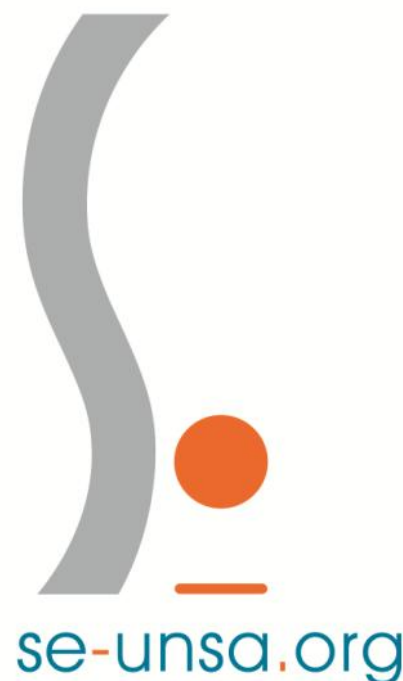
**Jean-Michel ALAVOINE**, Secrétaire académique du SE-Unsa



### SE-UNSA REIMS

15 bd de la paix  
BP 30149 51055 REIMS cedex  
03 26 88 25 53

[ac-reims@se-unesa.org](mailto:ac-reims@se-unesa.org)  
<http://sections.se-unesa.org/reims/>



**SE-Unsa 08**  
9, rue de Tivoli BP 426  
08107 CHARLEVILLE-MEZIERES  
[08@se-unesa.org](mailto:08@se-unesa.org)  
03.24.33.30.92

**SE-Unsa 10**  
2 A, boulevard du 1er R A M  
10000 TROYES  
[10@se-unesa.org](mailto:10@se-unesa.org)  
03.25.80.45.47

**SE-Unsa 51**  
15, boulevard de la paix  
BP 30149 51055 REIMS Cedex  
[51@se-unesa.org](mailto:51@se-unesa.org)  
03.26.88.25.53

**SE-Unsa 52**  
13, rue Fourcault  
BP 28 52001 CHAUMONT  
[52@se-unesa.org](mailto:52@se-unesa.org)  
09.67.14.25.57

## Quoi d’neuf dans les collèges et les lycées ?

### **Dotations en postes dans l’académie de Reims : les évolutions à la rentrée 2017.**

Pour cette dernière carte scolaire du quinquennat Hollande les dotations de notre académie sont positives tant dans le 1<sup>er</sup> degré que dans le 2<sup>nd</sup> degré, malgré une baisse des effectifs élèves à la rentrée 2017 (-1031 élèves attendus dans le 1<sup>er</sup> degré et – 220 élèves attendus dans le 2<sup>nd</sup> degré).

**Le 1<sup>er</sup> degré académique se voit doté de 6 postes supplémentaires** (1 dans l’Aube et 5 dans la Marne et pas de variation dans les Ardennes et la Haute-Marne)

**Dans le second degré la dotation globale croît de 27 ETP (Equivalent Temps Plein) d’enseignants et 6 postes de CPE.**

Evolution des moyens d’enseignement du 2 <sup>nd</sup> degré	Evolution budgétaire à la rentrée 2017	
	en heures (dont HP*)	en ETP
Collèges ardennais	- 306 h (-272 HP)	-15 ETP
Collèges aubois	+74 h (+67 HP)	+4 ETP
Collèges marnais	+ 108 h (+99 HP)	+5 ETP
Collèges Haut-Marnais	-256 h (-236 HP)	-13 ETP
<b>Collèges de l’Académie de REIMS</b>	<b>- 380 h (-342 HP)</b>	<b>- 19 ETP</b>
<b>Lycées de l’Académie de REIMS</b>	<b>+ 866 h (+826 HP)</b>	<b>+ 46 ETP</b>
<b>Total DGH</b>	<b>+524 h (+ 484 HP)</b>	<b>+ 27 ETP</b>

HP : Heures Postes

Cette répartition des moyens entre les départements et les catégories d’établissements s’explique par :

- l’impact de l’évolution de la carte des formations professionnelles (plan national dédié aux 500 nouvelles formations en lycée professionnel)
- le passage de la marge de manœuvre par division de 2h45 à 3h par division en collège à la rentrée 2017
- la dotation complémentaire pour les lycées accueillant une part importante d’élèves issus de csp défavorisées pour un volume de 180 heures soit 10 ETP
- le rééquilibrage démographique entre le collège et le lycée qui conduit à un transfert de 35 ETP du collège vers le lycée.

### **Concernant les personnels non enseignants**

Suppression de 5 ETP chez les personnels de laboratoire et administratifs en EPLE

Suppression de 2 ETP chez les personnels de direction

Création d’1 ETP chez les assistants sociaux

Création d’1 ETP chez les infirmiers

**Le travail se fait maintenant au niveau des établissements. Nous contacter pour toute question particulière.**



**Le SE-Unsa a de nouveau saisi la ministre sur la nécessité de prendre en compte les lycées dans l’éducation prioritaire.**

En effet, dès le lancement du plan pour l’éducation prioritaire en 2014, le SE-Unsa avait alerté Vincent Peillon, sur l’absence des lycées dans le dispositif qui accueille majoritairement des jeunes socialement défavorisés. Le cabinet du ministre nous avait répondu que les lycées pourraient être classés en REP dans le cadre de la future cartographie établie pour la rentrée 2015. Mais force est de constater qu’il n’en a rien été.

Le 14 décembre 2016, le cabinet de la ministre nous a répondu que la ministre souhaite que ces moyens soient pérennisés jusqu’à la redéfinition, dans les années à venir, de la nouvelle politique d’éducation prioritaires pour les lycées. **Pour le SE-Unsa, il n’est pas envisageable de s’en remettre aux prochaines années. Nous n’avons en effet aucune garantie de la future politique éducative qui sera menée suite aux prochaines échéances électorales. Dans ce contexte, la ministre doit maintenant prendre ses responsabilités et lancer urgemment le chantier des lycées dans l’éducation prioritaire.**

## Parcours Professionnel Carrière Rémunération : le PPCR

### Carrière, rémunération, évaluation : Du changement en 2017...

**1/ Le protocole PPCR** (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) entre dans sa phase de rédaction des textes réglementaires et d'application de ses premières mesures (voir calendrier ci-dessous)

- > La rémunération des personnels se trouve ainsi réévaluée.
- > Le système d'avancement est complètement modifié
- > Un nouveau grade, la classe exceptionnelle, pour l'ensemble des corps est créé
- > L'évaluation des enseignants est rénovée

Pour en savoir plus sur PPCR, consultez notre site académique : <http://sections.se-unsas.org/reims/> Rubrique PPCR

PPCR : Quels indices, quels salaires ? >> <http://sections.se-unsas.org/reims/spip.php?article744>

PPCR : avancement au même rythme pour tous... ou presque >> <http://sections.se-unsas.org/reims/spip.php?article743>

Partir à la hors classe devient possible pour tous...ou presque...>> <http://sections.se-unsas.org/reims/spip.php?article742>

PPCR crée un 3<sup>ème</sup> grade : la Classe Exceptionnelle >> <http://sections.se-unsas.org/reims/spip.php?article740>

PPCR : une évaluation des enseignants rénovée >> <http://sections.se-unsas.org/reims/spip.php?article741>



### 2/ L'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,6% en février 2017.

L'ensemble de ces évolutions PPCR s'inscrit dans un calendrier qui s'échelonne jusqu'en 2020 :

**Janvier 2017** : 1<sup>ère</sup> revalorisation indiciaire intégrant une 1<sup>ère</sup> intégration de primes en points d'indice (4 pts)

**Septembre 2017** : Reclassement dans les nouvelles grilles / Création du 3<sup>ème</sup> grade / Début de la période transitoire pour la mise en place du nouveau système d'avancement

**Janvier 2018** : 2<sup>nde</sup> intégration de primes en points d'indice (5 pts)

**Janvier 2019** : 2<sup>nde</sup> revalorisation indiciaire

**Janvier 2020** : Création du 7<sup>ème</sup> échelon de la hors classe pour les PE, Certifiés, P.EPS, PLP, CPE et Psychologues

**Dernière minute** : La première revalorisation indiciaire (en dehors de la transformation prime/points) prévue en janvier ne sera payée qu'en mars avec effet rétroactif...

**La revalorisation du point d'indice en février est toujours bien prévue à cette date...**

### Pourquoi je suis inspecté-e alors que ce n'était pas vraiment prévu ?

A partir de l'an prochain, l'inspection sera déconnectée de l'avancement, qui deviendra automatique. Il n'y aura plus de note.

Le principe posé est un accompagnement formatif des enseignants. Des visites non obligatoires (par l'IPR/IEN, un CPC, un tuteur) pourront avoir lieu à la demande des enseignants ou l'initiative des IPR / IEN. Les jeunes dans le métier auront un suivi plus fréquent.

Des visites obligatoires, appelées rendez-vous de carrière, seront programmées au début des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons, et du passage possible à la Hors-classe et la nouvelle classe exceptionnelle. Ces RV carrière seront mis en place à partir de la rentrée 2017.

Aux 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons, il pourra être possible pour 30% des enseignants de gagner un an dans ces échelons, suite aux RV carrière.

Mais l'administration doit anticiper ce dispositif, sur cette fin d'année scolaire 2016/2017, afin de ne pas léser les

collègues qui viennent d'accéder au 6<sup>ème</sup> et au 8<sup>ème</sup> échelon (période transitoire).

En conséquence, les IEN et les IA-IPR ont reçu pour consigne d'inspecter prioritairement les personnels qui au 1<sup>er</sup> septembre 2016 sont au 6<sup>ème</sup> échelon avec une ancienneté au plus égale à un an et pour ceux qui, au 8<sup>ème</sup> échelon, ont une ancienneté dans cet échelon entre 6 et 18 mois, sauf si ces collègues ont eu une inspection « récente » c'est-à-dire de moins de 3 ans.

Pour les collègues éligibles à la hors classe, ils n'ont pas à être inspectés pour avoir une nouvelle note, sauf exception.

Ces mesures ministérielles sont prises pour ne pas léser certains personnels suite aux changements de dispositifs de gestion de carrière.



# Le SE-Unsa à votre service : permanences et stages syndicaux

**Mutations : le SE-Unsa vous accompagne durant le mouvement spécifique et le mouvement inter.**

## Dates du mouvement spécifique :

30 janv. : sections internationales  
31 janv. : CSTS- Arts appliqués – Cinéma audiovisuel – Théâtre  
1<sup>er</sup> fév. : Chefs de travaux (DDFPT) et PLP à compétences particulières  
2 et 3 fév. : CPGE

## Mouvement inter

2 mars : EPS  
3 et 4 mars : PLP  
7 mars : SII – Technologie – Doc – Eco Gestion SES – Arts plastiques Arts appliqués  
11 mars Lettres – Philo – Maths  
12 mars : CPE – PEGC – COP - DCIO – Physiques – SVT  
13 mars : Anglais – Allemand – Espagnol – Histoire Géographie – Musique – Langues à faible diffusion.

Le SE-Unsa met en place des lignes téléphoniques dédiées aux mutations du second degré pendant les commissions seront en service à partir du 26 février

01.44.39.23.16  
01.44.39.23.26  
01.44.39.23.36  
01.44.39.23.46

se-unsa.org

N'hésitez pas à participer aux **stages de « formation syndicale »** organisés par le SE-Unsa .. C'est un droit. Les demandes se font un mois à l'avance. Nous contacter.

Après les stages organisés depuis le début de l'année scolaire , profs d'EPS, CPE, Segpa, jeunes enseignants, nous vous proposons :

**STAGE « PLP » à Reims le 07/02**  
**STAGES « CLES DE MA CARRIERE » à Troyes le 09/02 et à Charleville le 23/03**  
**STAGE SANTE AU TRAVAIL le 4 avril à Reims**  
**STAGE GESTION DES CONFLITS le 11 mai à Reims**  
**STAGE LES CLES DE MA CARRIERE le 1er juin à Reims**  
**STAGE JE PREPARE MA RETRAITE le 8 juin à Reims (ne pas avoir déposé son dossier de retraite pour septembre 2017)**

Nous contacter au moins un mois à l'avance pour avoir le courrier à transmettre à votre chef d'établissement /rectrice

**N'hésitez pas également à nous solliciter pour organiser une heure d'info syndicale à thème dans votre établissement.**

## Notre site académique s'est réorganisé

Son sommaire remanié :

Je suis...	Formation
Enseigner en ...	Non-titulaires
PPCR : carrière etc...	Dans notre acad...
Mutations	Questions d'éduc...
Publications	Et notre société...

Une navigation plus intuitive...

Venez voir en cliquant sur  
<http://sections.se-unsa.org/reims/>

The screenshot shows the website for 'enseignants de l'Unsa - Reims'. The header includes the logo and contact information: 'SECTION ACADÉMIQUE SE-Unsa de REIMS - MAISON DES SYNDICATS - 15 BD DE LA PAIX - BP 30149 51055 REIMS CEDEX - Tél. 03 26 88 25 53 - [Mail]'. The main content area features several news articles with titles like 'Comment nous joindre?', 'PPCR : Avancement au même rythme pour tous... ou presque...', 'Mon choix c'est l'Unsa!', and 'PPCR : Quels indices ? Quels salaires?'. There are also sidebars with 'Le syndicat utile', 'Collège 2016', and 'ADHÉREZ' buttons.

## Une équipe militante pour vous renseigner

**Certifié-e-s / Agrégé-e-s / P.EPS :** Francis GRENET : 06.88.30.23.74 ou Sylvie GANTHIER 06.14.25.30.00

**PLP / Enseignants Non-Titulaires :** Patrice BARTHELEMY : 06.14.25.29.58

**CPE / AED :** Jacky FERRY : 06.24.05.25.96 ou Jean-Charles MOUGENE : 06.84.74.51.33

**AESH :** Aline GEERAERTS : 06.14.25.31.19

**SEGPA et ASH :** Marie-Alice DESTIGNY : 06.69.02.38.82

